



« Service Description

Cisco ThousandEyes Implementation Service for Units »

Description de service

Service de mise en œuvre de Cisco ThousandEyes pour les unités

La présente Description de service fait partie de l'Accord de services (tel que défini dans le [Guide des services](#)) et décrit les divers Services que Cisco vous fournit. Les termes commençant par une majuscule, sauf s'ils sont définis dans le présent document, ont la signification qui leur est donnée dans le Guide des services.

1. Résumé

Ce Service de mise en œuvre de Cisco ThousandEyes pour les unités (UGS de service avancé à prix fixe : ASF-CORE-TE-UNITS) offre au Client la planification et la mise en œuvre de ThousandEyes (ID de Produit : TE-UNITS), qui aide le Client à surveiller la disponibilité et les performances d'applications et de services et à obtenir une meilleure visibilité dans ses réseaux, ses réseaux LAN et ses réseaux WAN.

Ce Service couvre les domaines suivants :

- Planification et Collecte de Données
- Déploiement
- Transfert des connaissances

Livrables :

- Plan de mise en œuvre
- Document de l'état définitif

Lieu de la prestation :

- Tous les Services sont fournis à distance.



2. Portée du Service

Ce Service est disponible pour les identifiants de Produits de 7 200 abonnements à ThousandEyes. Le Service mettra en œuvre la portée indiquée dans le tableau ci-dessous pour ces ID de Produits :

Tableau 1. Portée

Livrables	Limité à
Configuration des agents d'entreprise	Jusqu'à 5 agents d'entreprise
Création de tests (non synthétiques)	Jusqu'à 60 tests
Création de test (synthétiques)	Jusqu'à 1 test
Règles d'alerte	Jusqu'à 10 règles
Tableaux de bord	Jusqu'à 2 tableaux de bord
Rapports	Jusqu'à 2 rapports

3. Planification et Collecte de Données

Tableau 2. Planification et Collecte de Données

Cisco :	Le Client :
Recueillera et examinera les renseignements du Client aux fins de la rédaction du Plan de mise en œuvre en : - passant en revue les renseignements fournis par le Client; - organisant un atelier de développement du Plan de mise en œuvre pour discuter de la stratégie générale de mise en œuvre et examiner et finaliser tous les scénarios de mise en œuvre en fonction des commentaires du Client; - organisant des entretiens avec les principales parties prenantes du Client; - examinant le Document de conception de la solution (le cas échéant).	Communiquera à Cisco les normes relatives à la conception ou à la configuration de la solution existante, ou à l'entreprise ou à l'industrie pour la solution existante.
Rédiger le Plan de mise en œuvre. Le Plan de mise en œuvre peut comprendre : - les instruments organisationnels; - les instruments relatifs aux agents; - les instruments relatifs aux tests; - les instruments d'alerte; - les instruments du tableau de bord; - les instruments relatifs au rapport. - les instruments relatifs aux étiquettes.	



Transmettra le Plan de mise en œuvre aux fins d'examen et d'approbation.	Examinera et approuvera le Plan de mise en œuvre.
--	---

4. Déploiement

Tableau 3. Déploiement

Cisco :	Le Client :
Configurer les paramètres organisationnels, notamment : - Configurer les groupes de comptes et des paramètres. - Configurer les rôles. - Configurer les objets utilisateur. - Configurer les quotas de capacité des unités. - Aider à la configuration pour la Connexion unique.	Gérer la livraison, l'installation et la configuration des équipements non fournis par Cisco et nécessaires au fonctionnement des équipements fournis par Cisco.
Configurer les instruments relatifs aux agents d'entreprise, y compris, sans s'y limiter : - l'installation d'un logiciel destiné aux agents d'entreprise; - des conseils relatifs à l'installation du logiciel relatif aux agents d'entreprise; - la configuration des paramètres des agents d'entreprise; - configuration des règles de notification des agents d'entreprise; - configuration des paramètres de couches de périphériques pour la surveillance des périphériques.	gérer toute procédure interne de gestion du changement du Client; apporter les corrections à l'équipement fourni par le Client ou installé, le cas échéant.
Tester les instruments, notamment en : configurant des tests dans chaque groupe de comptes en fonction des paramètres planifiés.	
Configurer les instruments de règles d'alerte, y compris, sans s'y limiter : - la configuration des règles d'alerte pour les tests d'agents d'entreprise ou d'agents en nuage; - la configuration des règles d'alerte pour les périphériques des couches de périphériques.	
Configurer les tableaux de bord.	



Configurera les rapports.	
Étiquetera les instruments, ce qui peut comprendre : - la configuration d'étiquettes pour les agents; - la configuration d'étiquettes pour les tests.	
Fournira un Document de l'état définitif pour y inclure les composants, les appareils et les applications mis en œuvre afin de refléter la conception définitive.	

5. Transfert des connaissances

Tableau 4. Transfert des connaissances

Cisco :	Le Client :
S'accordera avec Cisco sur le lieu et la date de début de l'Atelier de transfert des connaissances dans les cinq (5) jours qui suivent le déploiement.	S'accordera avec Cisco sur le lieu et la date de début de l'Atelier de transfert des connaissances dans les cinq (5) jours qui suivent le déploiement.
Fournir au Client les renseignements relatifs aux conditions préalables auxquelles le personnel du Client doit satisfaire pour participer aux ateliers de transfert de connaissances. Déterminera le format et la méthode de présentation appropriés pour l'atelier de transfert des connaissances, qui se déroulera en anglais.	Fournir à Cisco le nom et le profil de base des membres du personnel participant à chaque atelier de transfert des connaissances au moins cinq (5) jours ouvrables avant le début des ateliers de transfert des connaissances.
Organisera un (1) Atelier de transfert des connaissances à distance à propos de sujets pertinents en ce qui concerne les produits et les technologies de Cisco déployées dans le réseau de production du Client. L'atelier comprendra une explication de la mise en œuvre. Les ateliers de transfert des connaissances ne remplacent pas la formation sur les produits liés à la solution. Chaque atelier aura lieu pendant un jour ouvrable pour un quart (0,25) de la journée, pour un maximum de quinze (15) participants.	Veiller à ce que les membres du personnel du Client participant aux ateliers de transfert des connaissances respectent toutes les conditions préalables au cours définies par Cisco.
Les Services de transfert de connaissances seront réputés complets à la livraison de l'Atelier de transfert de connaissances.	